

c) À l'échelle de l'agglomération ?

Les outils de l'intercommunalité

Tableau 9.3 Les compétences des différents types de communautés

| Types de communauté | Taille | Compétences obligatoires | Compétences facultatives |
|----------------------------------|---|---|---|
| Communauté de communes (CC) | 15 000 habitants minimum, sauf exceptions (zones de montagne) | Aménagement de l'espace Développement économique | Au moins 4 parmi : Protection de l'environnement Politique du logement et du cadre de vie Voirie Équipements culturels, sportifs et scolaires Assainissement Action sociale d'intérêt communautaire + Plan local d'urbanisme |
| Communautés d'agglomération (CA) | Plus de 50 000 habitants Avec une commune centre de plus de 15 000 habitants | Les mêmes que les CC + Équilibre social de l'habitat et politique de la ville | Au moins 3 parmi : Assainissement, eau Protection de l'environnement Voirie Équipements culturels, sportifs et scolaires Action sociale d'intérêt communautaire + Plan local d'urbanisme |
| Communautés urbaines (CU) | Plus de 250 000 habitants | Les mêmes que les CA + Services d'intérêt collectif Protection de l'environnement | Action sociale d'intérêt communautaire |
| Métropoles | Plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 | Les mêmes que les CU + Transports scolaires Routes départementales Zones d'activités et promotion du territoire à l'étranger | Action sociale* Collèges* Aménagement touristique, musées* Équipements sportifs départementaux* Lycées** Grands équipements et infrastructures*** |

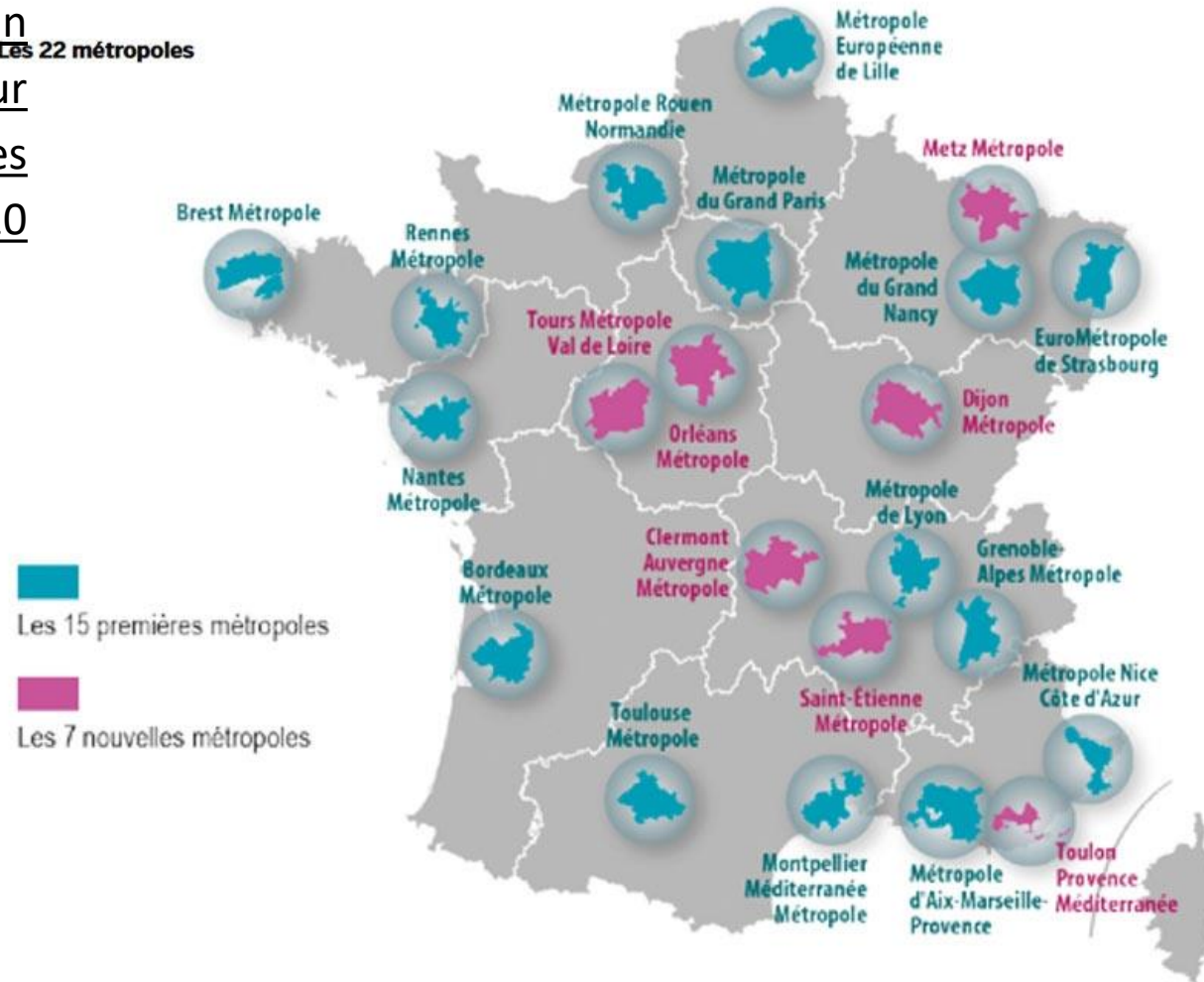
Ph Subra,
Géopolitique locale
Colin, 2016

* avec l'accord du département, ** avec l'accord de la région, *** par délégation de l'État.

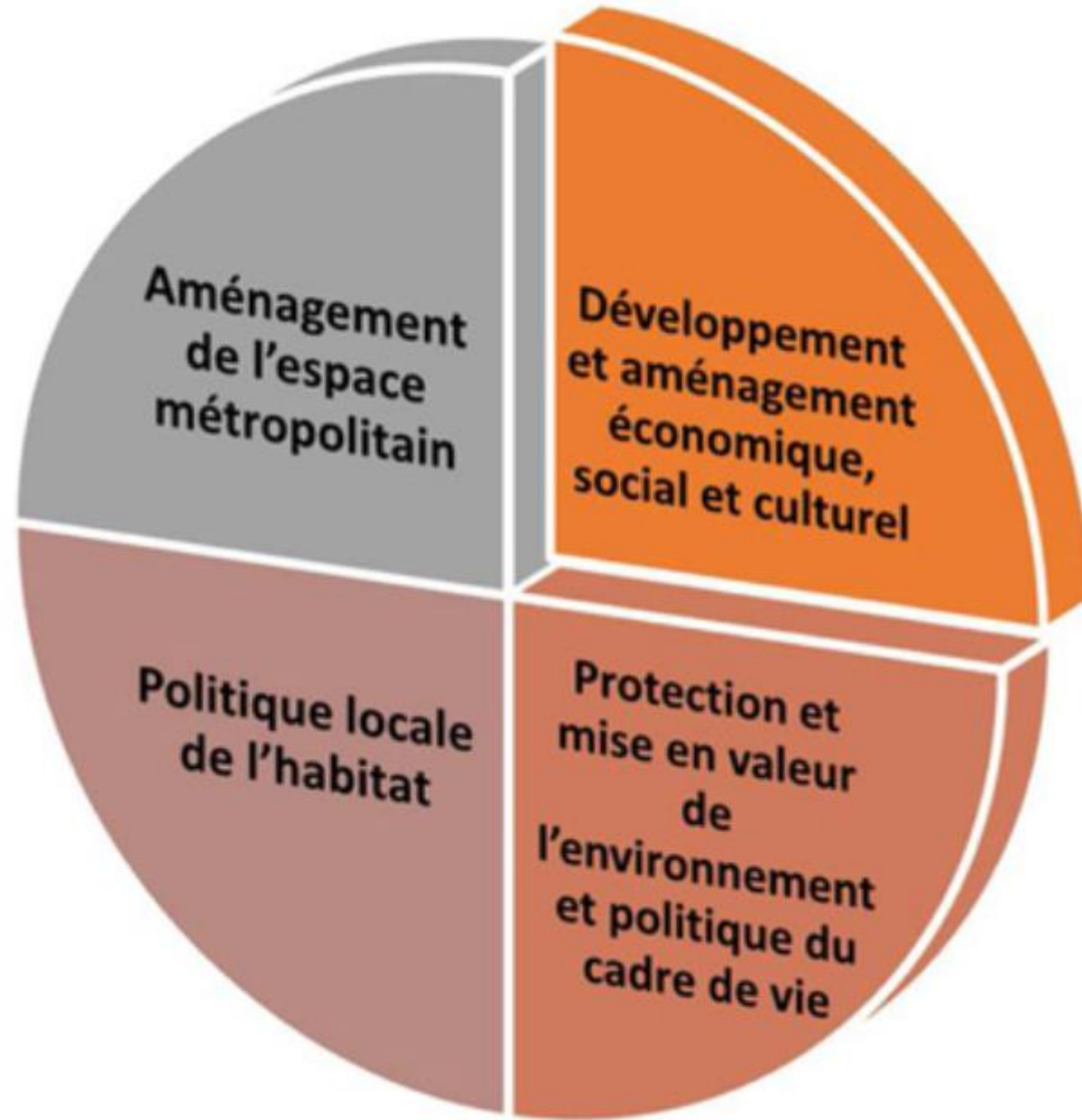
comment adapter les échelles de gestion au territoire ?

le statut de « métropole » pour les plus grandes villes : un nouveau statut pour certains territoires urbains créé en 2010 Les 22 métropoles reprécisé en 2015

Il s'agit de la forme la plus intégrée des intercommunalités françaises, qui ne concerne que les territoires de plus de 500 000 habitants



4 compétences obligatoires



La Métropole de Lyon

> Bienvenue à la Métropole

- Pourquoi la Métropole ?
- La loi MAPAM
- Métropole de Lyon ou Département du Rhône ?

> Territoire

> Organisation politique

> Délibérations et décisions

> Missions et compétences

> Budget

> L'administration métropolitaine

> Les instances de concertation

> Le Pôle Métropolitain



Partager sur : [f](#) [t](#) [g+](#) [+](#)

Métropole de Lyon ou Département du Rhône ?

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Lyon a fait place à la Métropole de Lyon ! Une collectivité moderne qui réunit les champs d'action du Département et de la Communauté urbaine sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon. Le Département continue d'exercer ses compétences pour les 228 autres communes.

Ma commune fait-elle partie de la Métropole de Lyon ou du Département du Rhône ?



Ma commune

La Métropole et ses compétences

Un projet métropolitain définit les orientations générales de la politique conduite par la métropole du Grand Paris.

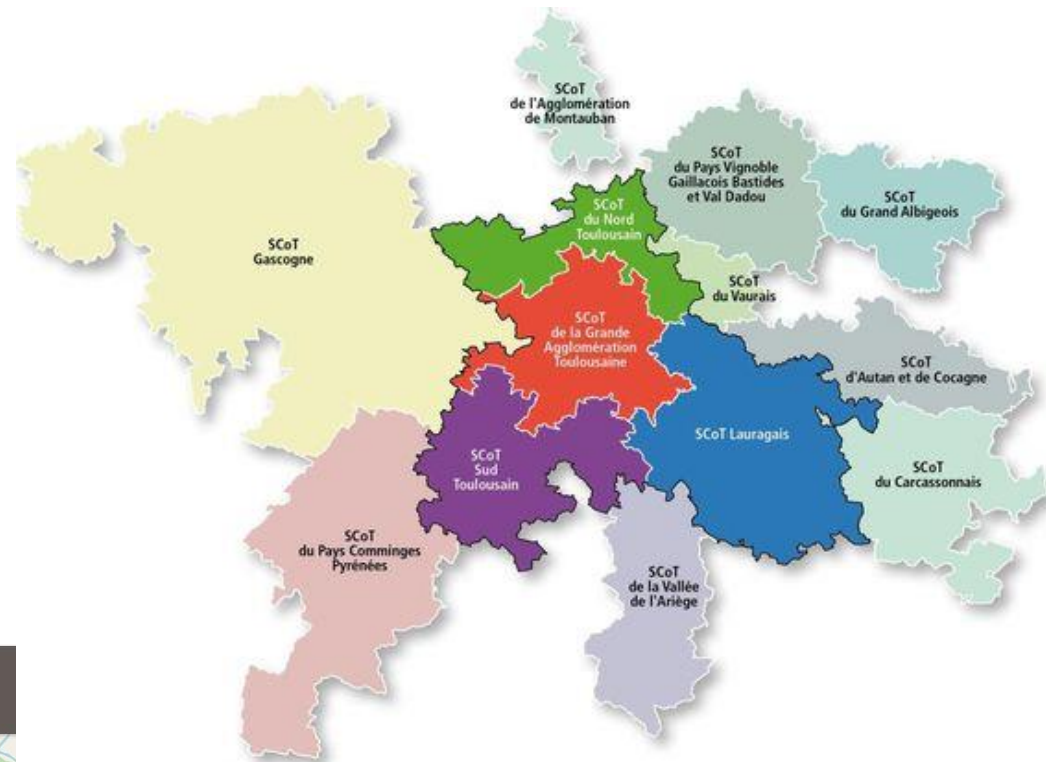
4 compétences obligatoires lui sont transférées de manière progressive de 2016 à 2018 :

- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel et la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie au 1er janvier 2016,
- L'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat au 1er janvier 2017.

Elle élabore le plan climat-air-énergie et le schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains.

Elle peut, en outre, obtenir une délégation de compétences en matière de logement et un transfert de grands équipements et d'infrastructures par l'Etat.

Dans les quatre domaines de compétence de la métropole du Grand Paris, il convient de distinguer l'élaboration de documents stratégiques de coordination et de planification des compétences opérationnelles qui seront partagées avec les territoires via la définition d'un intérêt métropolitain.

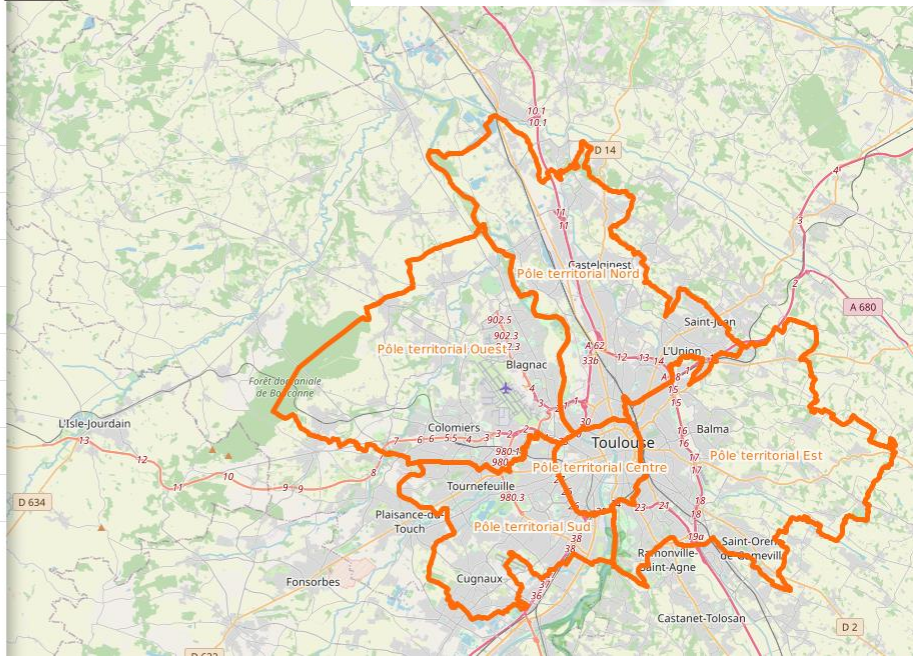


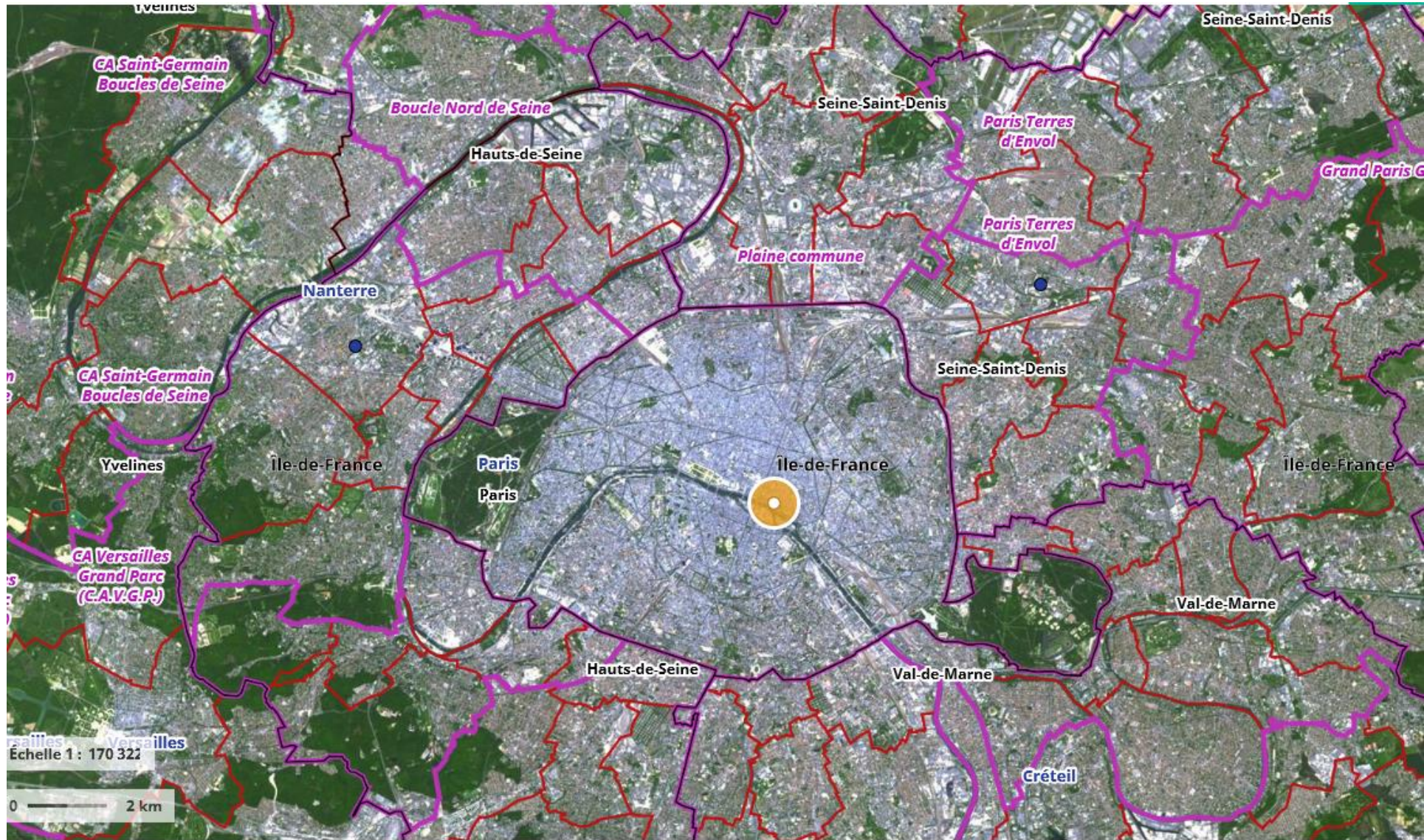
toulouse métropole Plan interactif

Explorer

Plan Toulouse Métropole
 Découvrez Toulouse Métropole grâce à ce plan dynamique.
 Utilisez le menu pour afficher les points d'intérêt sur la carte.

- ! Événement >
- ⚠ Chantiers >
- 📍 Pôles territoriaux >
- 🏠 Communes >
- 🎓 Éducation >
- 🗑 Collecte des déchets >
- 🚶 Points d'apport volontaires >
- 🚗 Déplacement-transport >
- 🌳 Loisirs >







Le [code général des collectivités territoriales](#) dans sa rédaction issue de la loi NOTRe, dispose que la métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes :

« 1° À compter du 1^{er} janvier 2017, en matière d'aménagement de l'espace métropolitain :

a) Élaboration du [schéma de cohérence territoriale](#) ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain [...] ; actions de restructuration urbaine d'intérêt métropolitain ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières d'intérêt métropolitain ;

b) Élaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement numérique [...]. La métropole du Grand Paris et les personnes publiques ayant établi des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique mentionnés au même article L. 1425-2 se coordonnent afin d'élaborer une stratégie d'aménagement numérique cohérente de leur territoire commun ;

2° À compter du 1^{er} janvier 2017, en matière de politique locale de l'habitat :

a) [Programme local de l'habitat](#) ou document en tenant lieu ;

b) Politique du logement ; aides financières au [logement social](#) ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;

c) Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre d'intérêt métropolitain ;

d) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

3° (abrogé) ;

4° En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

a) Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt métropolitain ;

b) Actions de développement économique d'intérêt métropolitain ;

c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement de grands équipements culturels et sportifs de dimension internationale ou nationale ;

d) Participation à la préparation des candidatures aux grands événements internationaux culturels, artistiques et sportifs, accueillis sur

Quels liens avec la région Ile de France ??

Grand Paris : une métropole en sursis

Publié le 05/10/2016 • Mis à jour le 06/10/2016 • Par Jean-Baptiste Forray • dans : [A la une](#), [Régions](#)



© REGION ILE-DE-FRANCE

Valérie Pécresse et Patrick Devedjian font pression sur les candidats à la primaire des Républicains pour qu'il s'engage à supprimer la métropole du Grand Paris. Les sénateurs pourraient leur prêter main forte lors de l'examen du projet de loi sur le nouveau statut de Paris.

A peine née et déjà menacée. Au-dessus du berceau de la métropole du Grand Paris (MGP), ne se penchent pas que des bonnes fées. La présidente (LR) de la région Ile-de-France et le patron (LR) des Hauts-de-Seine Patrick Devedjian ne font pas mystère de leurs intentions. Sans champion attiré à la primaire des Républicains, ils font pression sur les postulants pour obtenir le scalp du groupement urbain.

Valérie Pécresse s'en va répétant que la métropole du Grand Paris est le maillon faible d'une organisation francilienne déjà dotée de quatre autres strates (Communes, intercommunalités, départements et région). Dans une contribution avec son homologue des Yvelines Pierre Bédier (LR), Patrick Devedjian tient peu ou prou le même discours. Il juge le périmètre de la MGP (Principalement circonscrit à Paris et aux trois départements de la petite couronne) « illisible au plan international ».



RÉAGIR



Publicité

News

Recevez des colle

Entrez

Publicité


D



L'invisible Métropole du Grand Paris

Les défis du Grand Paris 2/5. Trois ans et demi après sa naissance, en janvier 2016, la Métropole du Grand Paris, qui rassemble 131 communes, devrait être en plein essor. En réalité, elle se bat pour sa survie.

Par Denis Cosnard · Publié le 26 juin 2019 à 10h02 · Mis à jour le 26 juin 2019 à 17h28

 Lecture 5 min.

 Article réservé aux abonnés

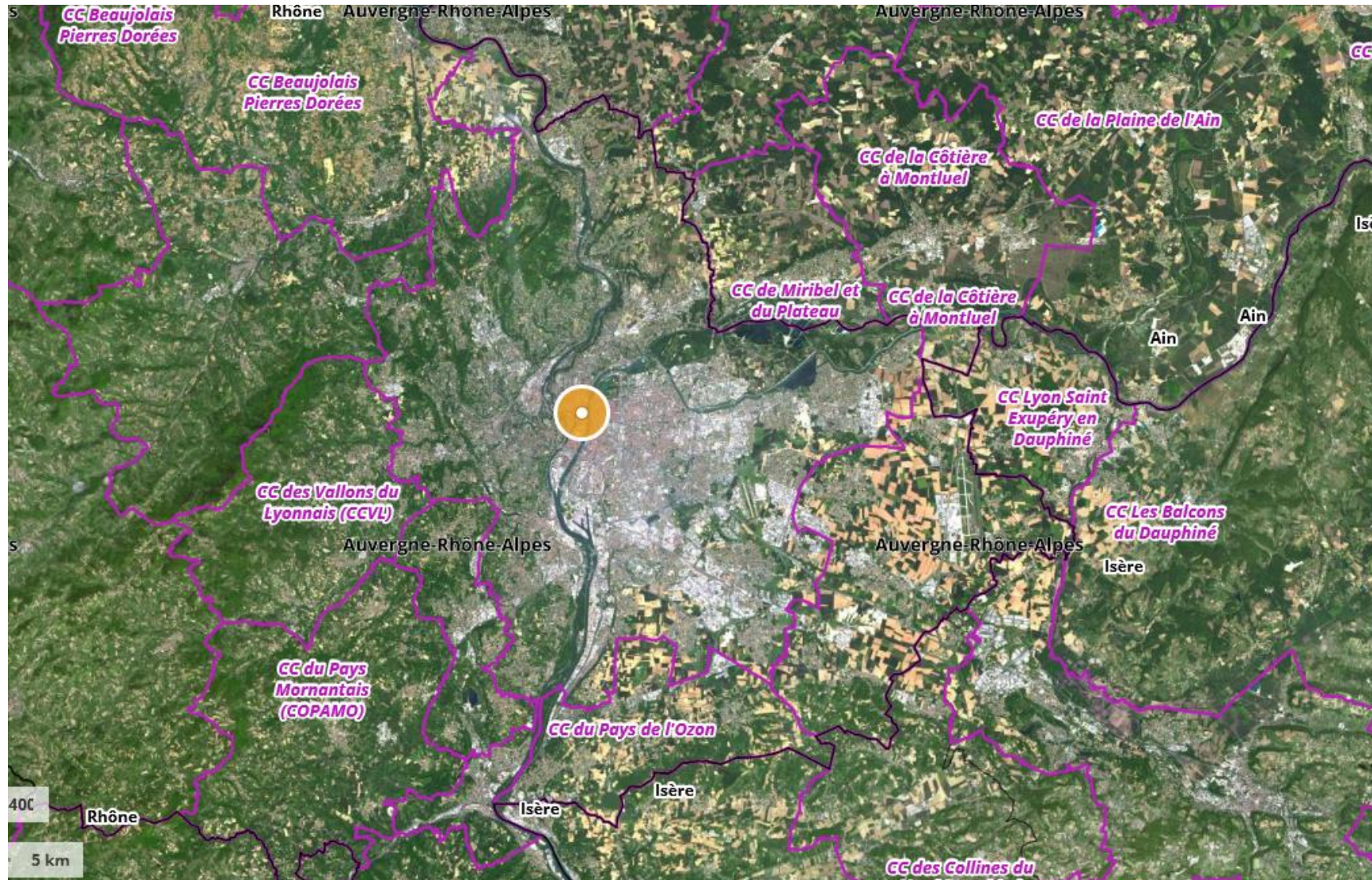


Infographie LE MONDE

De curieux panneaux jaunes vont apparaître dans Paris d'ici le vendredi 28 juin. L'un, planté devant Notre-Dame, indique la direction de sa grande sœur, la basilique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Un autre pointe vers la Villa Savoye à Poissy (Yvelines), signée Le Corbusier. Un troisième incite à visiter le parc de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), « plus grand que Central Park ». Quarante-deux panneaux, pour pousser les Parisiens à découvrir la banlieue, et « faire entrer le Grand Paris dans le petit Paris », selon ses concepteurs, le Pavillon de l'Arsenal et la Ville de Paris. Bref, pour rendre enfin visible une métropole qui ne l'est guère.

Bilan de l'intercommunalité à travers l'ex de Lyon :

Malgré tous les efforts, institutionnels et politiques pour créer de nouvelles échelles d'aménagement = pas de superposition entre territoires fonctionnels et territoires d'aménagement



- C)à l'échelle d'un quartier? Etablir des projets locaux d'aménagement à une échelle choisie / des délimitations et des dispositifs sont créés les ZAC »



Confluence, une nouvelle centralité à Lyon





Les zones d'aménagement concerté (ZAC)

Mise à jour le 30/01/2020

Partager

La Ville de Paris a recours à la procédure de la Zone d'Aménagement Concerté pour aménager certains quartiers parisiens. Elle offre en effet aux collectivités publiques un cadre juridique, financier et technique adapté à la réalisation d'une opération d'aménagement.

Qu'est-ce qu'une ZAC ?

Les ZAC sont définies à l'art L. 311-1 du code de l'urbanisme de la manière suivante : « Les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder



ZAC en vigueur

DU SCC CJ

ZAC [Beaujon](#) (8e)

ZAC [Porte des Vincennes](#) (12e-20e)

ZAC [Bercy Charenton](#) (12e)

ZAC [Bédier-Oudiné](#) (13e)

ZAC [Paul Bourget](#) (13e)

ZAC [Paris Rive Gauche](#) (13e)

ZAC [Gare de Rungis](#) (13e)

ZAC [Joseph Bédier-Porte d'Ivry](#) (13e)

ZAC [Saint Vincent de Paul](#) (14e)

ZAC [Boucicaut](#) (15e)

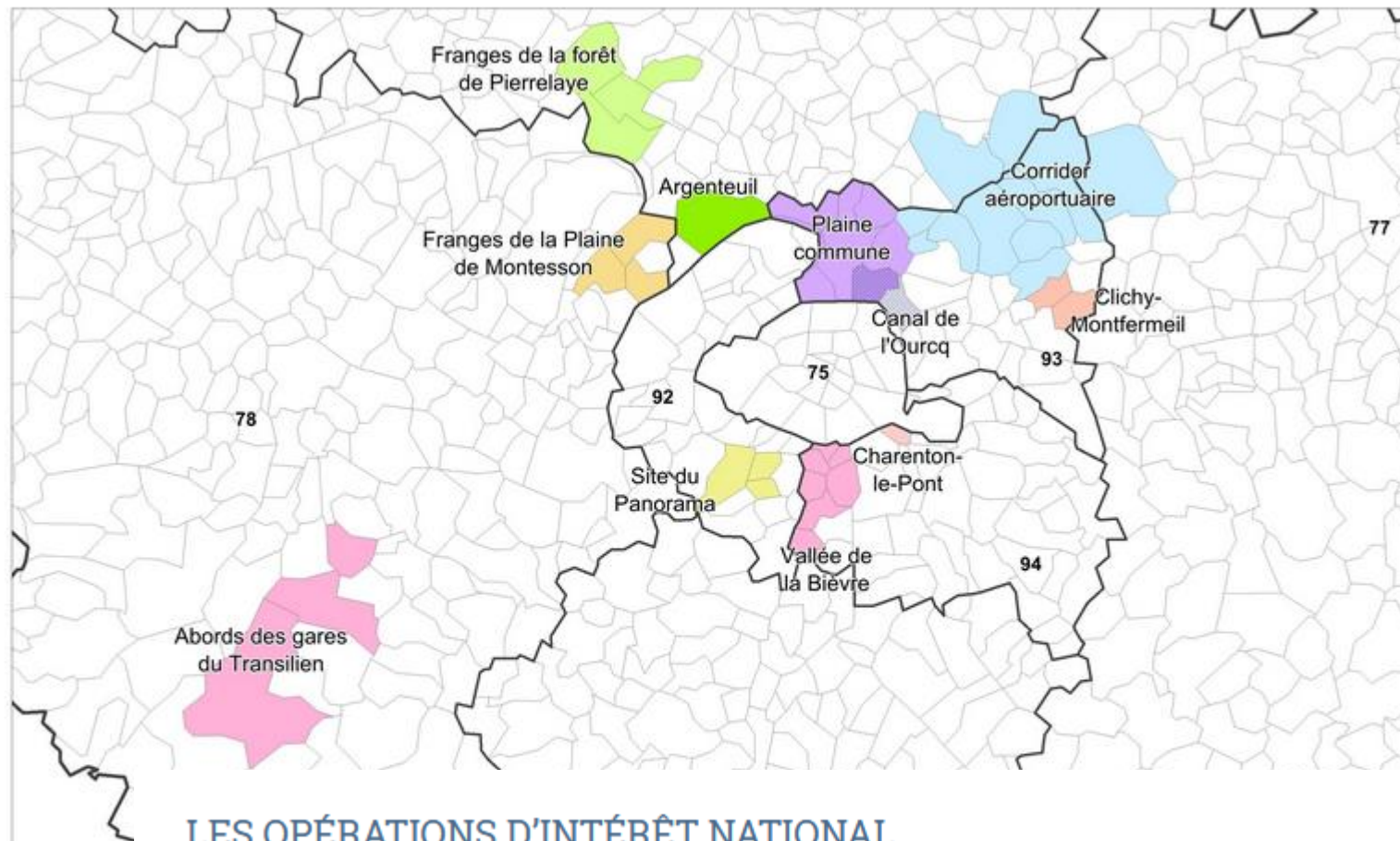
ZAC [Cardinet Chalabre](#) (17e)

ZAC [Clichy Batignolles](#) (17e)

ZAC [Porte Pouchet](#) (17e)

ZAC [Pajol](#) (18e)

Mais quand l'Etat veut s'assurer d'une
De la bonne conduite d'un espace
D'importance nationale
Certaines ZAC deviennent des OIN
(opérations d'intérêt national)



LES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT NATIONAL

Les opérations d'intérêt national (OIN) permettent une gouvernance collégiale renforcée et la mise à disposition des moyens de l'État et de ses opérateurs aux collectivités. Les collectivités territoriales conserveront leur compétence en matière de planification et garderont, dans les faits, la délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme, en accord avec l'État. Les OIN peuvent s'appuyer en amont sur un contrat d'intérêt national et sont délimitées par décret en Conseil d'État.

La création de nouvelles OIN permet de mettre en œuvre un dispositif pour des projets complexes à enjeux forts, avec des objectifs en termes de création de logements, de renouvellement urbain, de développement économique ou de réalisation des équipements d'accueil pour les JO 2014.

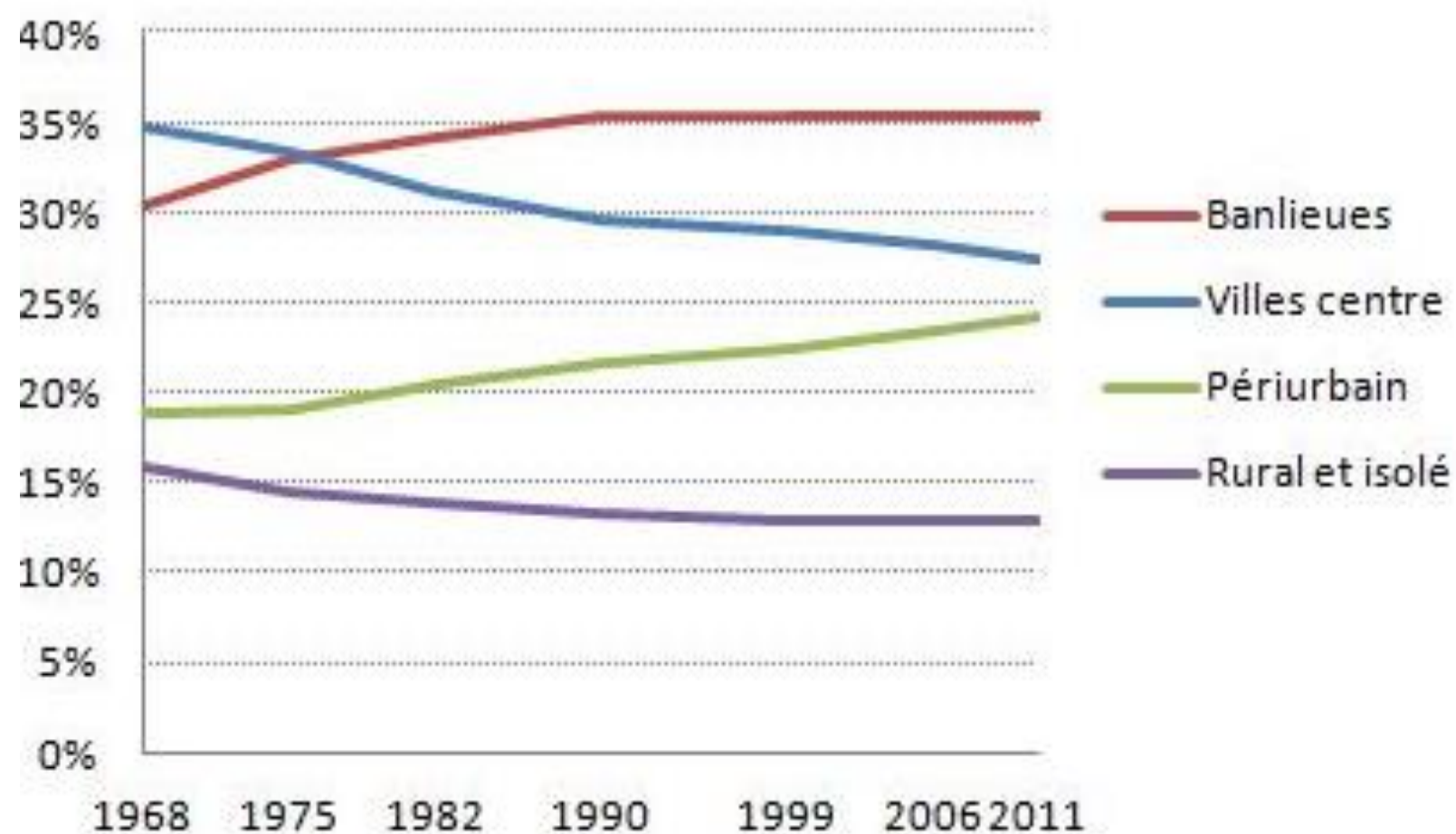
Le début des travaux est prévu en 2020 et l'ouverture en 2024.



- Bilan du I:
- - connaître les échelles et les acteurs de l'aménagement urbain
- Notions = centre / périphérie / agglomération / aménager / métropole / métropole d'équilibre / intercommunalité
- ne pas confondre **métropole** comme notion de géographie et comme **outil d'aménagement**

- **II) Aménager les centres-villes**
- **Définir les centres villes**

Répartition de la population par zone d'habitation en %










source : Cusin, Levrivre et Sigaud, revue française de sociologie, d'après Insee

1

La France en villes





1. ORGANISATION ET DYNAMIQUES SPATIALES

-  centre urbain dense
-  banlieue (densité moyenne ou assez élevée)
-  espace périurbain (densité moyenne)
-  espaces ruraux sous influence urbaine (densité faible)
-  principaux axes routiers et ferroviaires
-  aéroport
-  étalement urbain

2. DYNAMIQUES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

-  fonctions centrales, commerces = métropolisation
-  gentrification
-  zones industrielles
-  fragmentation socio-spatiale marquée
-  nouvelles zones d'activités (logistique, innovation, industries)

3. AMÉNAGEMENTS VERS DES VILLES DURABLES ?

-  rénovation HQE, circulation douce, écoquartiers
-  développement des transports collectifs
-  mesures de protection de l'agriculture périurbaine
-  espaces protégés (forêts, PNR)



La rue des Archives

un quartier le plus en plus touristique.

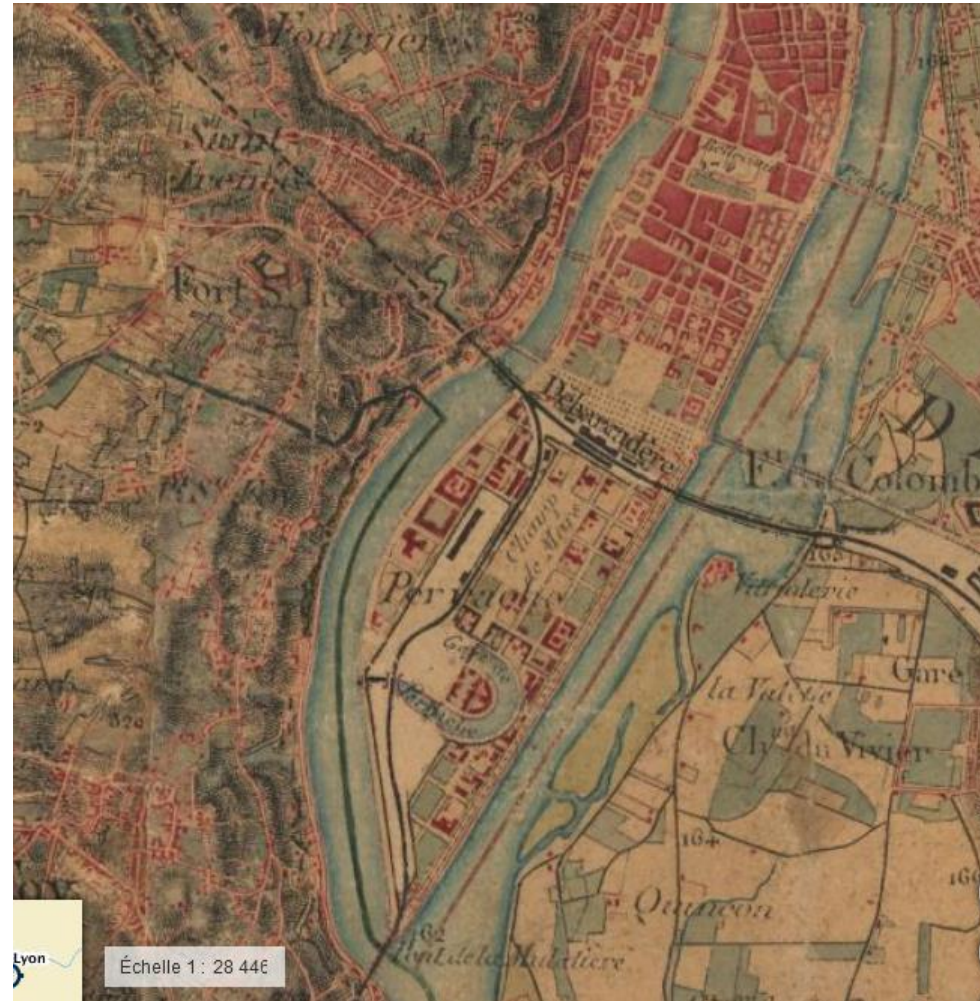


Fendi au numéro 9.



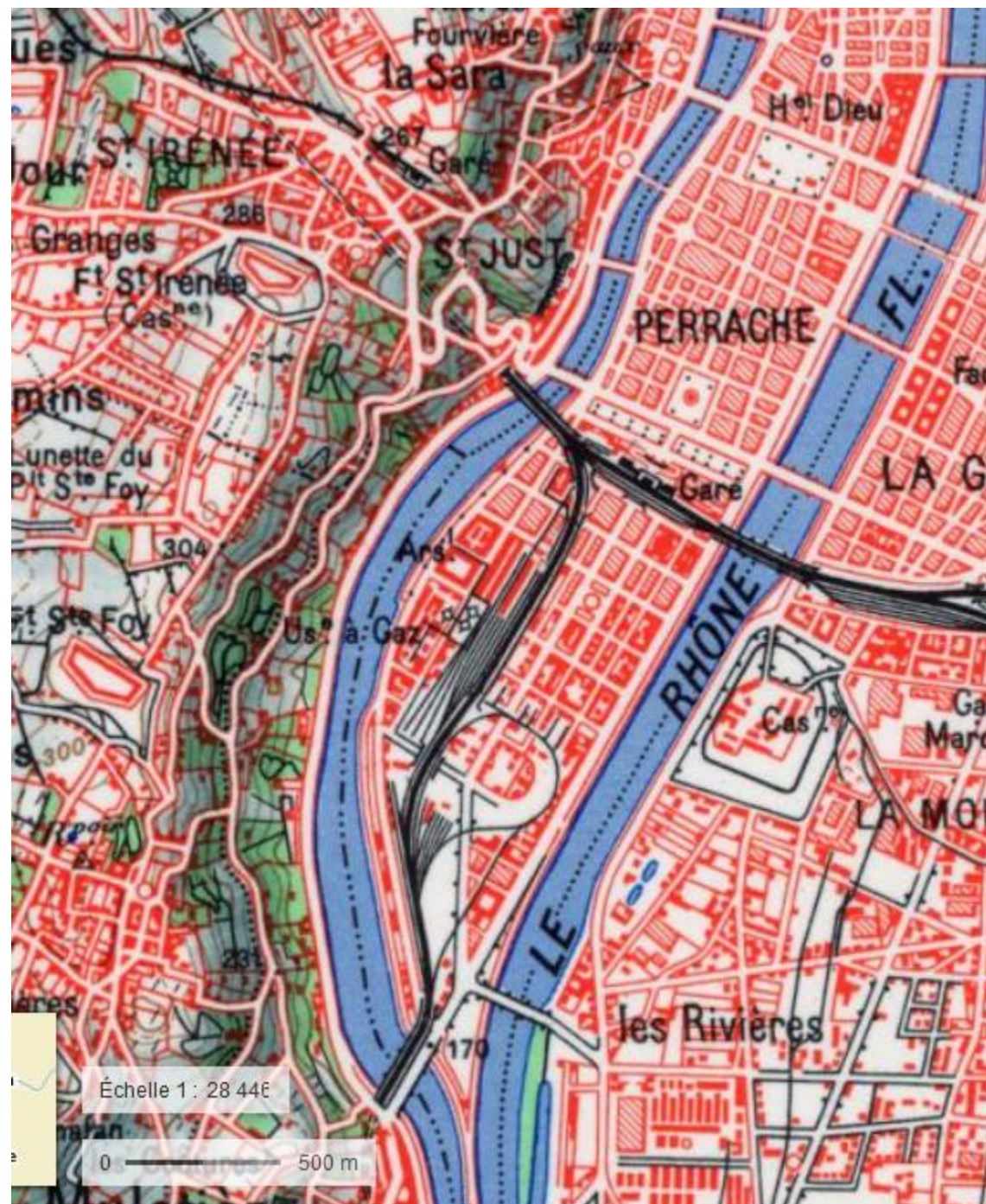
- **1) les centres villes = des évolutions convergentes = Métropolisation et désindustrialisation**
- **Etude de cas : L'exemple du quartier Perrache / Confluence**

- Présenter Lyon (place dans la hiérarchie urbaine de la France)
- Présenter le quartier de Perrache avant sa transformation



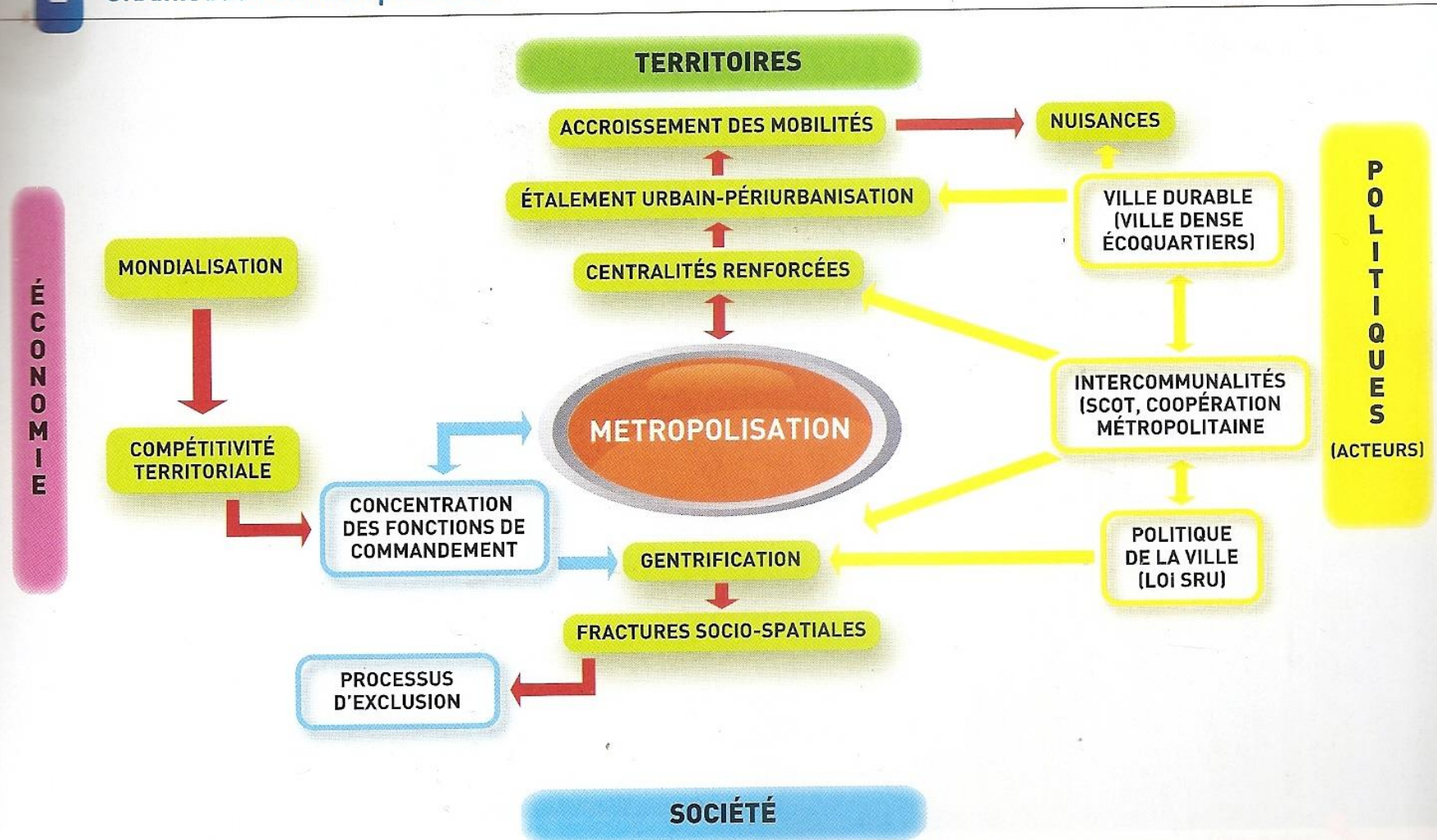
P
e
r
r
a

Perrache d'après la carte
Topo 1950

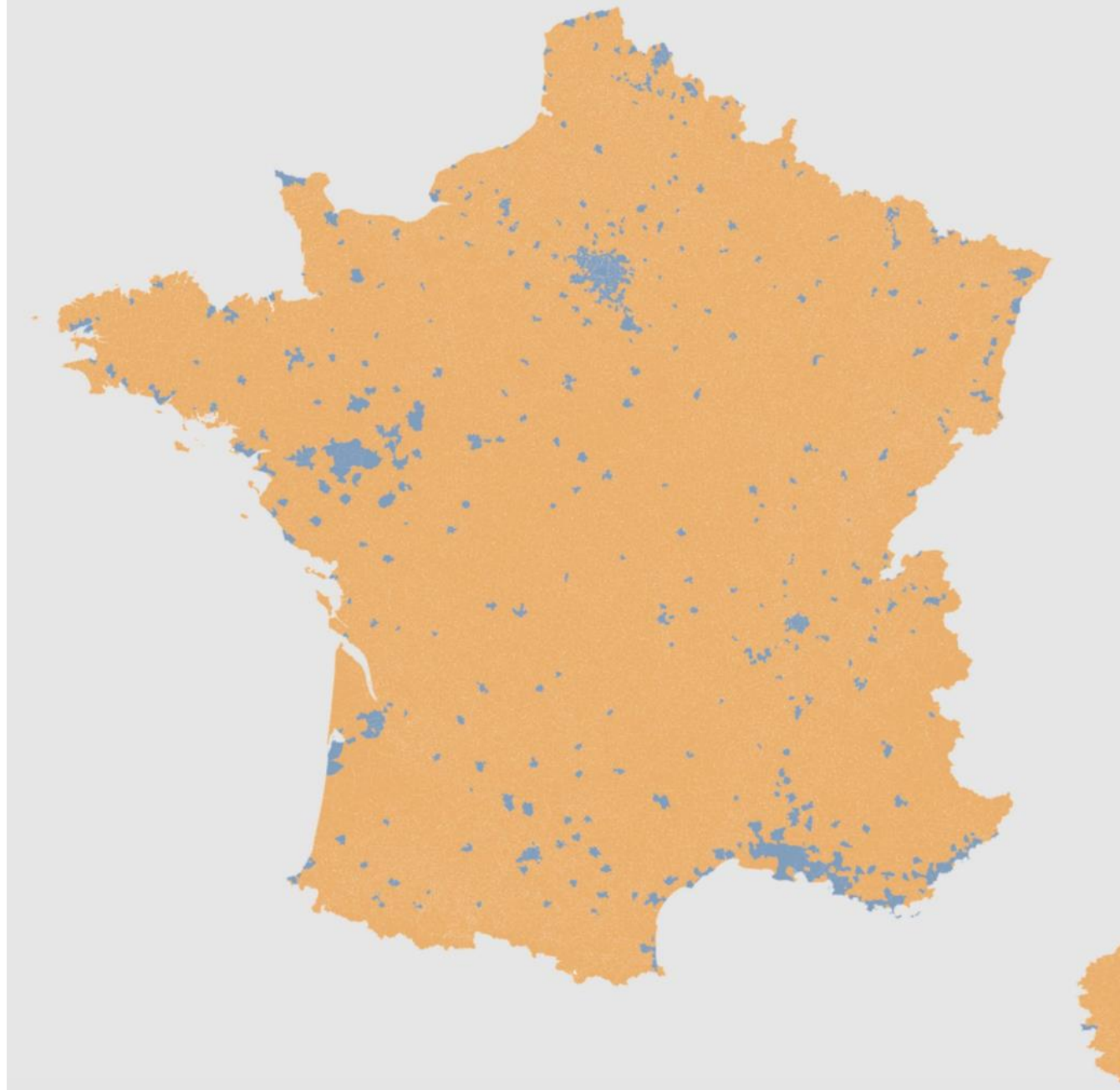


La métropolisation désigne le mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeur dans des ensembles urbains de grande taille. Ces métropoles deviennent des pôles d'attraction et des pôles d'impulsion, elles concentrent des services de haut niveau destinés aux entreprises, du personnel qualifié, des infrastructures de transport, des pouvoirs de commandement politiques, des équipements culturels de renommés

2 Urbanisation et métropolisation



En bleu :
Espaces
concentrant la
Moitié de la
population
française



En quoi l'évolution entre ces deux cartes montre –t-elle la métropolisation ?

#Evolution de la densité de population

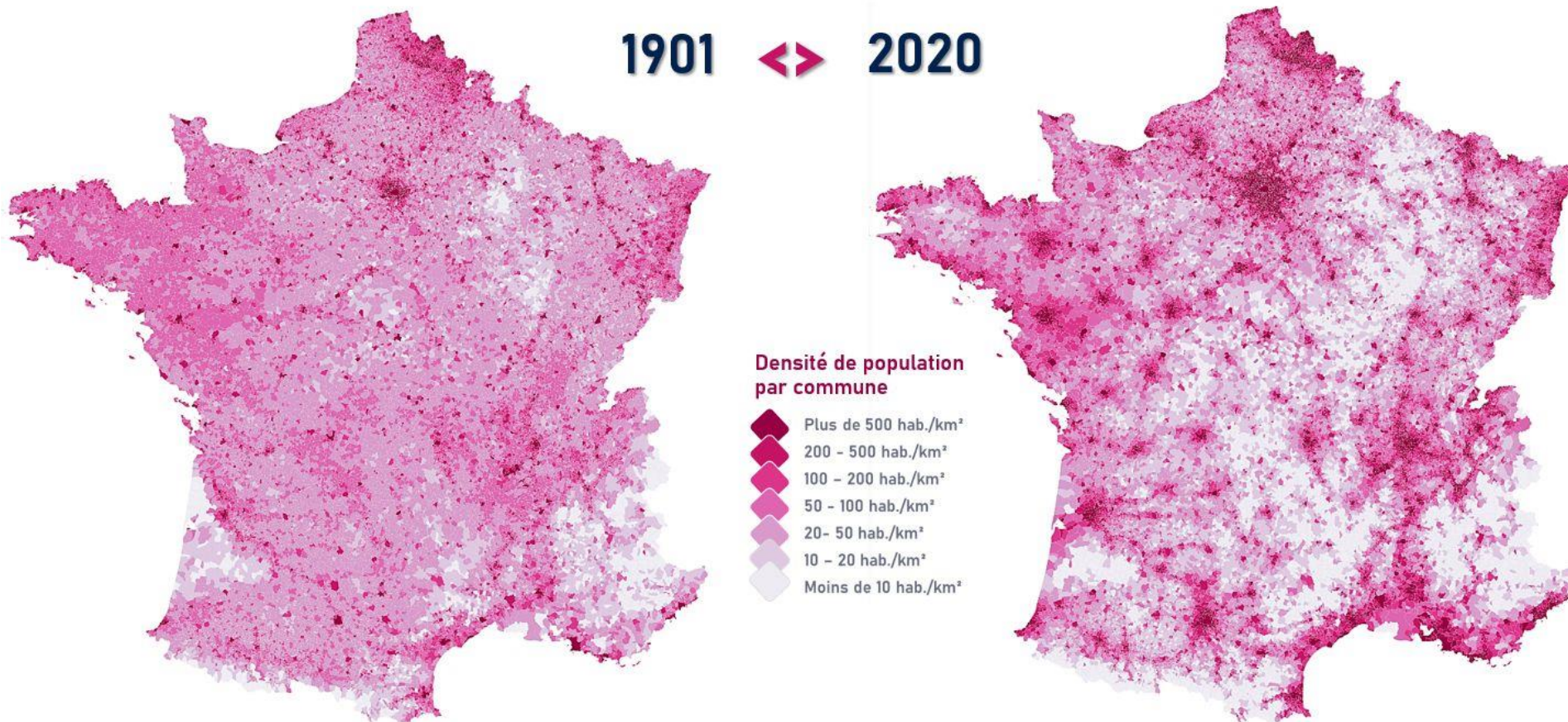
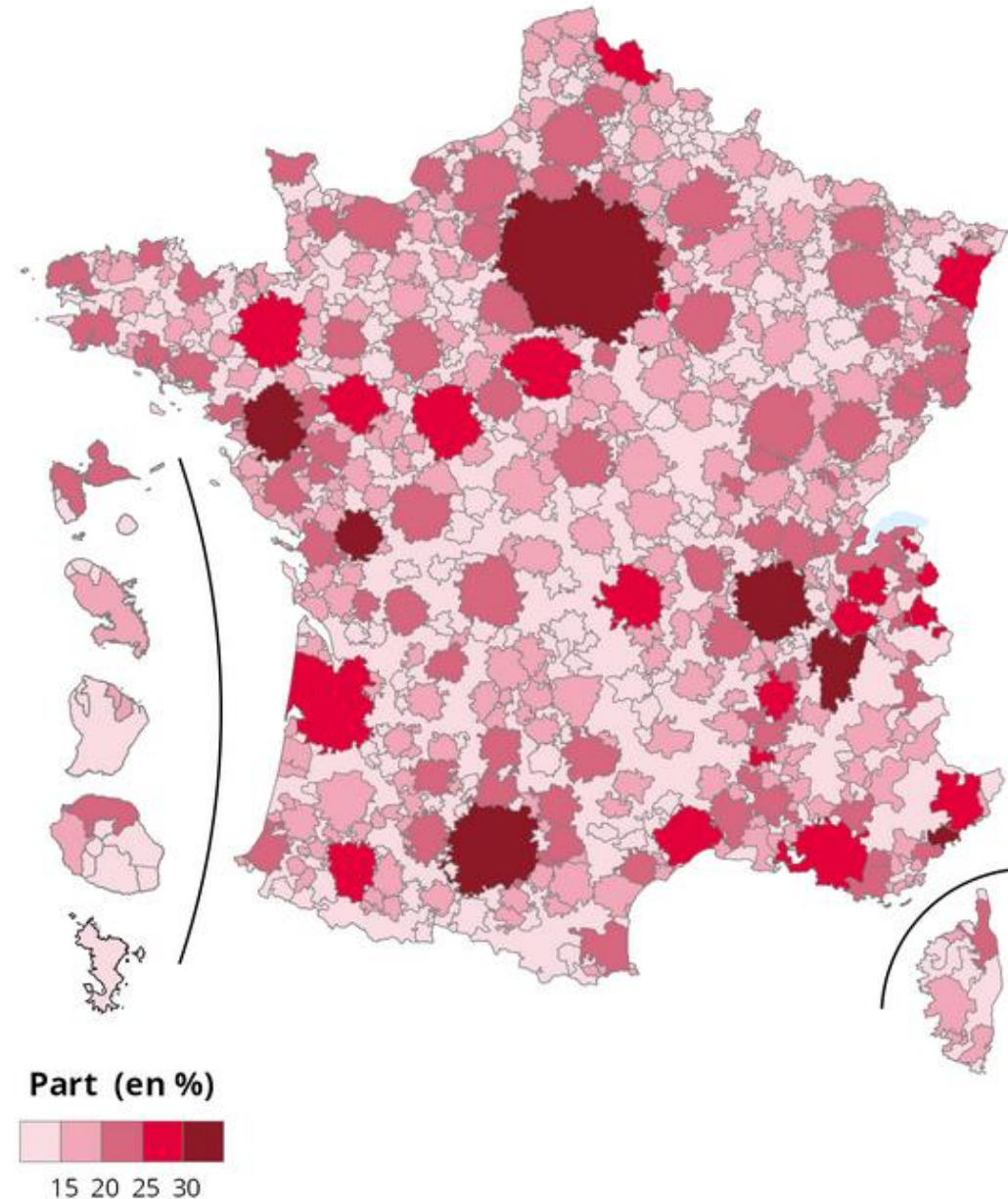


Figure 3 - Part des fonctions métropolitaines dans l'emploi total selon les aires d'attraction des villes

la métropolisation se mesure

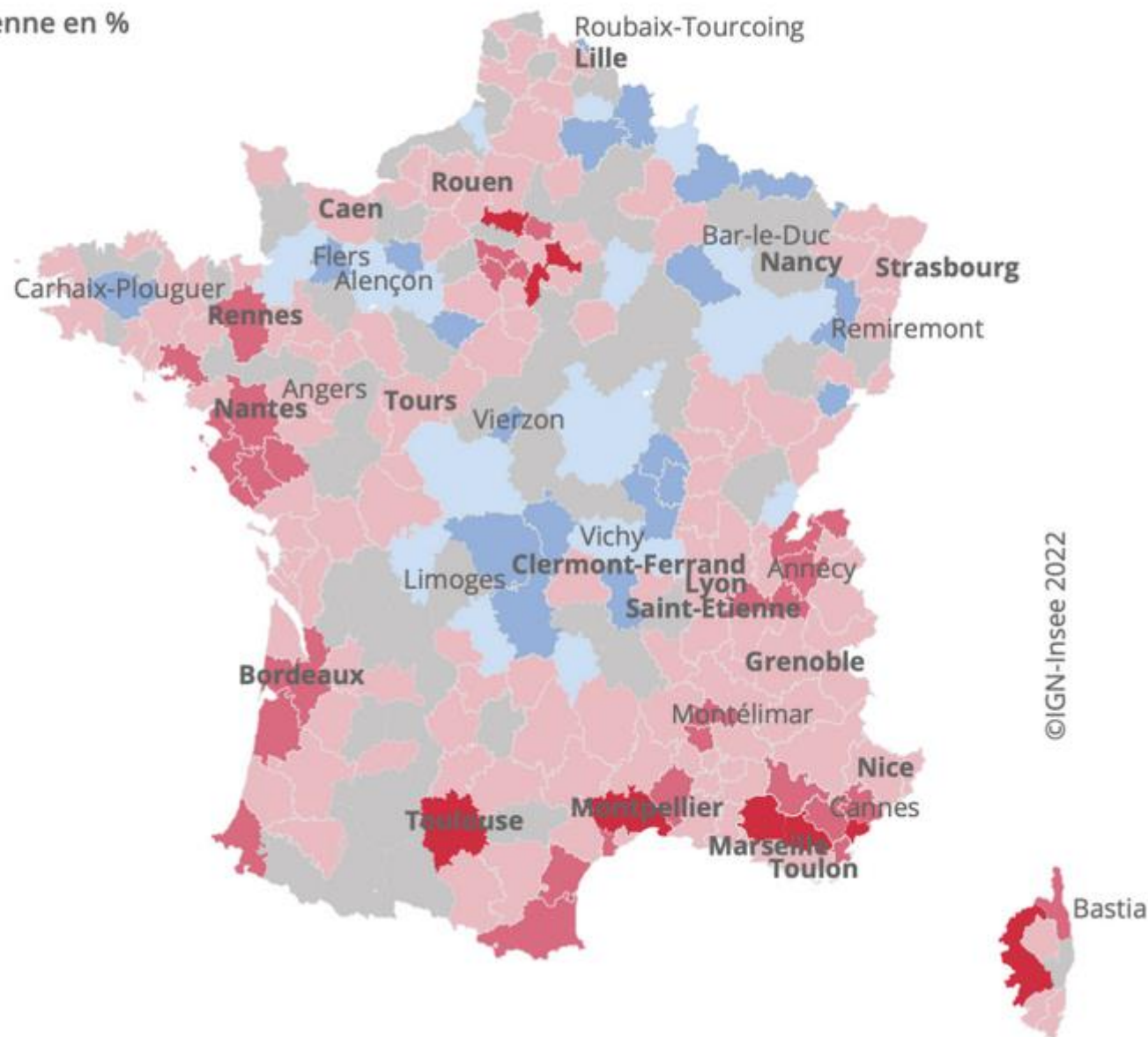
les fonctions de décision, de conception et d'intermédiation (gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, culture-loisirs) représentent 26,4 % de l'emploi en France .

Ces fonctions concentrent beaucoup de cadres et sont très présentes dans les aires d'attraction des villes les plus peuplées



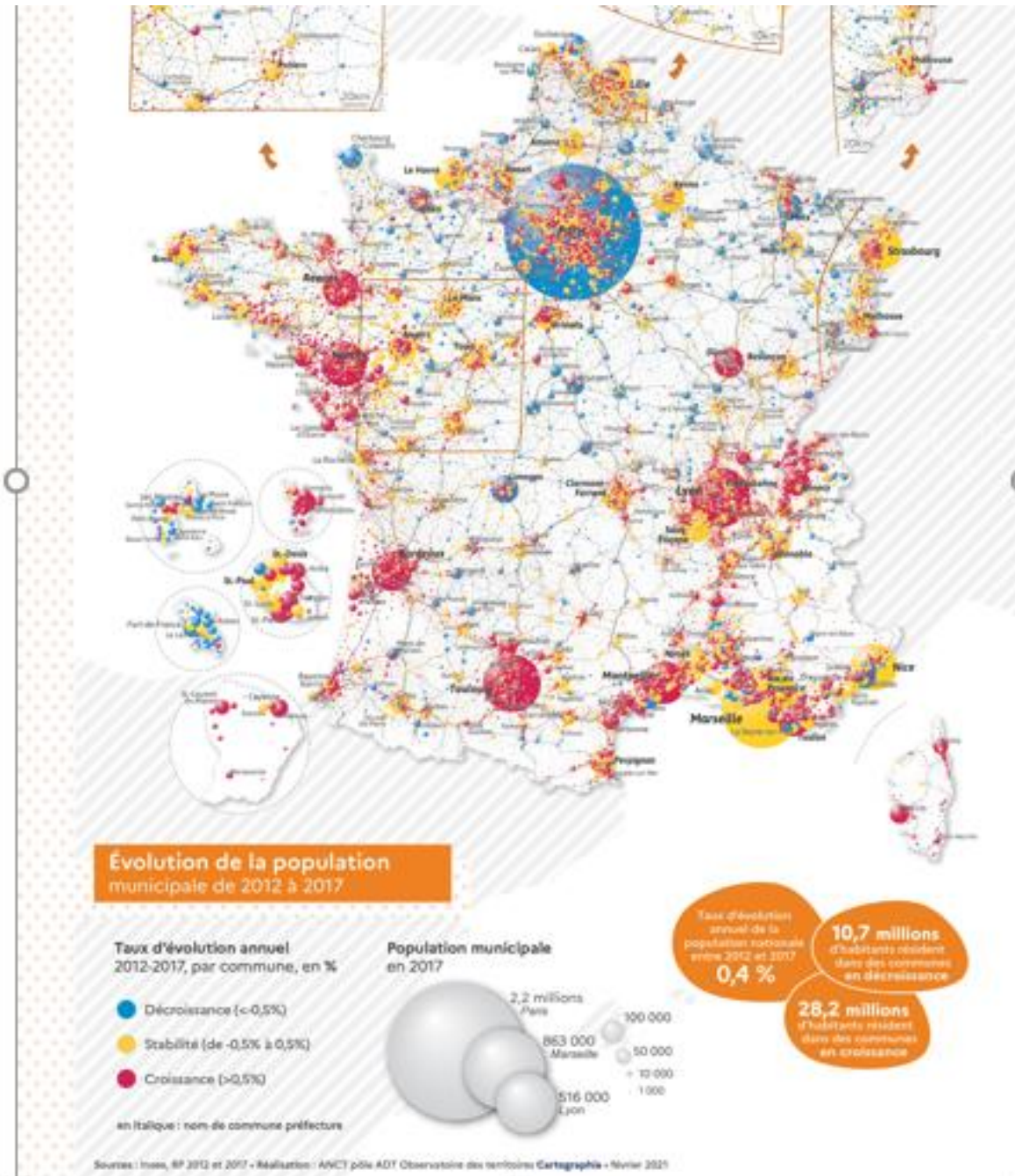
► Évolution de l'emploi par zone d'emploi entre 1975 et 2018

Variation annuelle moyenne en %



©IGN-Insee 2022

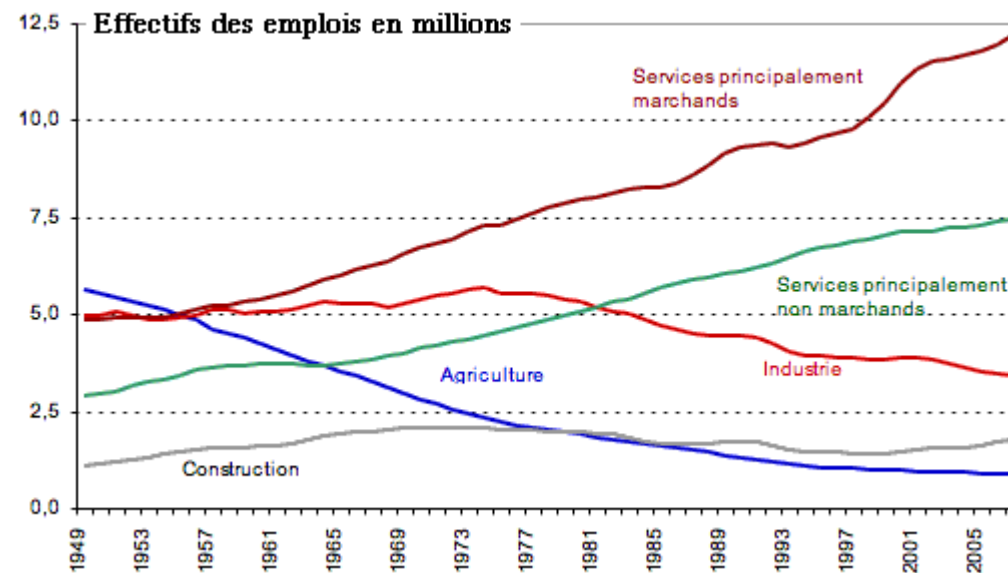
Les dynamiques métropolitaines



▼ Des changements dans les gammes de fonctions

Entre 1975 et 2018, les parts des emplois industriels et agricoles dans l'emploi total ont diminué au profit des emplois des fonctions à orientation préentielle (artisanat commercial, distribution, santé et action sociale, services de proximité). En 2018, ces derniers représentaient 41,2% de l'ensemble des emplois de France métropolitaine. Sur la même période, les fonctions métropolitaines (commerce inter-entreprises, conception-recherche, gestion, prestations intellectuelles, culture-loisirs) augmentent de 7,1 points pour atteindre 26,9% des emplois.

Au contraire, la part des fonctions de production concrète (fabrication industrielle et artisanale, bâtiment et travaux publics, agriculture) a été divisée par deux ; passant de 34% des emplois en 1982 à 16,9% en 2018.





Elles offrent des lieux de localisation sûrs pour les entreprises dans le contexte de la mondialisation et de la mise en concurrence des territoires : pq ?

IL VOULAIT S'INSTALLER À METZ...

WWW.JEVEUXMETZ.COM

Metz Métropole, de grands projets structurants,
 Un tissu économique dynamique,
 Des réseaux professionnels performants,
 Un territoire attractif à 82 mn de Paris, aux portes de l'Allemagne,
 de la Belgique et du Luxembourg,
 Une agence de développement économique à vos côtés.

- Montrer en quoi Confluence est un quartier métropolitain?

